

REGLEMENT DE CONSULTATION

Le présent règlement de consultation
comporte sept pages numérotées de 1 à 7
et neuf articles numérotés de 1 à 9

OBJET DU MARCHE

ACHAT DE BARRIQUE POUR LA VINIFICATION ET

L'ELEVAGE DE VINS BLANCS

REFERENCE DU MARCHE

F-BARR LHB 2025

SOMMAIRE

- ARTICLE 1 –Pouvoir adjudicateur passant le marché
- ARTICLE 2 - Objet de la consultation
- ARTICLE 3 - Conditions de la mise en concurrence
- ARTICLE 4 - Dossier de consultation
- ARTICLE 5 - Contenu et présentation des offres
- ARTICLE 6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres
- ARTICLE 7 - Jugement des offres
- ARTICLE 8 - Modalités d'attribution du marché
- ARTICLE 9 - Renseignements complémentaires

ARTICLE 1 – Pouvoir adjudicateur passant le marché

Le pouvoir adjudicateur qui passe le marché est Bordeaux Sciences Agro représenté par sa directrice Madame Sabine Brun-Rageul.

Bordeaux Sciences Agro est domicilié :

1 Cours du Général de Gaulle

CS 40201

33175 GRADIGNAN CEDEX

Bordeaux Sciences Agro possède une exploitation agricole à vocation essentiellement de production viti-vinicole et de commercialisation de vins, qui fait l'objet du présent marché :

- **Château Luchey-Halde**

Adresse : 17, avenue du Marechal Joffre 33700 MERIGNAC

Le château est engagé dans des démarches de préservation de l'environnement et de développement durable. Le Château Luchey-Halde est certifié HVE depuis 2016, il est membre de la 1^{ère} association pour le SME du vin de Bordeaux, certifiée ISO 14001.

Ce site constitue le lieu de livraison des fournitures objet du présent marché.

Toute demande d'information devra être formulée auprès de Bordeaux Sciences Agro à l'adresse indiquée ci-dessus et rappelée à l'article 9 du présent règlement de la consultation.

Toute facturation relative au marché devra être envoyée à l'adresse du lieu de livraison.

ARTICLE 2 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'opération : L'achat de barriques pour la vinification et l'élevage de vins blancs.

L'ensemble des prestations sera traité auprès de(s) l'entreprise(s) titulaire(s) ou du (des) groupement(s) d'entreprises, conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Allotissement : Le présent marché est divisé en 2 lots.

Nature du marché à exécuter dès la notification de celui-ci et pour une durée spécifiée dans le CCAP.

ARTICLE 3 – Conditions de la mise en concurrence

3.1 - Caractéristiques de la procédure adaptée

Il s'agit d'un marché à bons de commandes passé en procédure adaptée.

L'opération sera traitée par lots, tels que définis dans le CCAP et le CCTP. Le soumissionnaire a la faculté de présenter une offre pour un ou plusieurs lots mais il doit le faire pour l'ensemble de ce qui est demandé pour chaque lot.

Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis. La sous-traitance n'est pas autorisée. Le titulaire du marché restera seul responsable de la coordination et de l'exécution des prestations qui lui auront été confiées à travers le CCAP et le CCTP.

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.2 - Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Bordeaux Sciences Agro.

3.3 - Conditions de validité des offres

Les offres proposées pour l'achat de barriques seront construites sur la base de prix fermes.

Les offres seront valables jusqu'au 26 septembre 2025.

ARTICLE 4 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation est rédigé en langue française, il contient :

- Le règlement de la consultation ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- La lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1) à renseigner en tant que de besoin ;
- La déclaration du candidat (DC2) à renseigner en tant que de besoin.
Formulaire prix et caractéristiques des fournitures **à renseigner pour chaque lot**
- **L'acte d'engagement (ATTRI 1) sera envoyé uniquement aux candidats retenus.**

ARTICLE 5 – Contenu et présentation des offres

Le dossier à remettre par les candidats doit être rédigé en langue française et comprendra les pièces suivantes :

5.1 – Partie Candidature

Pour **chaque entreprise** qui serait candidate au marché, il sera nécessaire de fournir les **justificatifs récents** quant aux qualités et capacités du candidat, soit :

- Extrait K BIS ou tout document équivalent pour les candidats qui ne sont pas soumis à l'obligation d'inscription au registre du commerce et des sociétés
- Lettre de candidature (formulaire DC1)
- Déclaration du candidat (formulaire DC2)
- Si, dans le cas d'un groupement d'entreprises, l'une des entreprises se fait représenter : pouvoir donné à un représentant qualifié de signer les documents du marché
- Certificats des administrations, comptables et organismes chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts, des cotisations de sécurité sociale d'allocations familiales et des cotisations aux caisses de congés payés et de chômage : ces certificats peuvent être remplacés par l'état annuel des certificats reçus délivré par Monsieur le Trésorier Payeur Général (imprimé DC7)
- Attestation d'emploi de personnel handicapé ou du versement de la taxe correspondante
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire : copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet
- Références des prestations similaires de moins de 3 ans

5.2 – Partie Offre

5.2.1 – Un projet de marché

Le projet de marché doit comprendre les documents suivants :

- Le règlement de la consultation.
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ci-joint à accepter sans aucune rectification ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ci-joint à accepter sans aucune rectification.

Formulaire prix et caractéristiques des fournitures **renseigné pour chaque lot**

5.2.2 – Un mémoire justificatif

Le mémoire justificatif présente, de manière claire et détaillée, les dispositions que le soumissionnaire se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. A ce mémoire devront être joints les documents explicatifs nécessaires, spécifiquement et explicitement détaillés par gamme de barrique proposée pour chacun des lots, notamment **en matière** :

- **De process de fabrication de la barrique,**
- **De traçabilité de l'origine du bois à la barrique finie,**
- **De maîtrise du risque alimentaire** (analyse des intrants notamment l'eau et la farine, suivi des choloroanisoles et chlorophénols),
- **De démarche environnementale et gestion forestière durable**
- **De démarche de prévention des risques professionnels,**

Ce mémoire précisera explicitement tous les paramètres nécessaires à l'analyse de l'offre et à son classement selon les critères énoncés à l'article 7.

5.2.3 – Des échantillons de dégustation

Devront être déposés, en même temps que la candidature, **un échantillon de vin par lot**. Cet échantillon devra être de la même appellation et de la même gamme de prix que les vins des Châteaux faisant l'objet du marché et correspondant au lot en question. Cet échantillon sera du 2023 (élevage d'au moins 6 mois en fûts neufs, de chauffe correspondante, d'une unique provenance de tonnelier). Les échantillons déposés devront être identifiés par le tonnelier et porter les mentions suivantes : Tonnellerie, Millésime, Numéro du lot de barrique auquel il correspond selon le CCAP du présent marché.

ARTICLE 6 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, l'acheteur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr> « PLACE »

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le lundi **28 juillet à 9h00**. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

Les échanges et communications se font uniquement via la plateforme PLACE.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

Un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;

Une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est exigé le format suivant : clé USB. Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

BORDEAUX SCIENCES AGRO
1, Cours du Général de Gaulle 33175 GRADIGNAN
A l'attention du CLH de Bordeaux Sciences AGRO
Offre pour le Marché « Achat de Barriques Pour Le CLH de Bordeaux Sciences Agro Lot
n°X : INTITULE
COPIE DE SAUVEGARDE
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE

ARTICLE 7 – Jugement des offres

Les clauses suivantes seront applicables concernant les critères de jugement des offres.

7.1 – Critères pondérés (présentés par ordre décroissant)

Le jugement des offres sera effectué à partir de critères suivants établis par ordre décroissant de leur pondération :

- - Analyse des échantillons (visuelle, olfactive, gustative).....50 %

- Performances techniques : process de fabrication, traçabilité , démarche assurant la sécurité alimentaire qualité du bois25 %
- Prix.....15%
- Performances environnementales, et gestion forestière durable.....10 %

7.2 – Appréciation des échantillons

. L’appréciation des vins sera faite durant la semaine 30, par un jury de 3 personnes minimum qui sera composé, du maître de chais, de l’œnologue conseil du Château, de salariés de la structure. Une note de 1 à 5 sera donnée par chaque jury. La note finale sera la moyenne des notes de chaque jury.

7.3 – Analyse des prix

L’unité monétaire de paiement est l’Euro.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toutes autres indications de l’offre et le montant des autres pièces de l’offre sera rectifié en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d’addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du bordereau des prix figurant dans l’offre d’un soumissionnaire candidat, celles-ci seront également rectifiées.

Le soumissionnaire concerné sera alors invité à confirmer son offre ainsi rectifiée. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour le jugement des offres, le montant ainsi rectifié sera pris en considération.

7.4 – Négociation avant classement final

S’agissant d’une procédure adaptée, il sera procédé à une négociation dont l’objectif est d’aboutir à des offres plus efficientes.

Cette négociation sera menée selon la méthode suivante :

- Un premier classement des offres sera établi afin de permettre au pouvoir adjudicateur responsable du marché d’engager une négociation avec les entreprises candidates.
- Chaque entreprise aura ainsi la possibilité de parfaire son offre ou non ;
- Le classement final des offres sera alors réalisé selon les critères définis à l’article 7.1 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 8 – Modalités d’attribution du marché

L’unité d’attribution est le lot. L’offre la mieux classée est retenue.

Important : en ce qui concerne les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, il n'est souvent délivré qu'un certificat par an. Il appartient alors au candidat de produire une photocopie de chacun des originaux sur laquelle il portera lui-même la mention manuscrite :

« Je soussigné(e) [Nom signataire] agissant au nom de [Dénomination candidat] atteste sur l’honneur que la présente photocopie est conforme à l’original. [Date] [Signature] »

ARTICLE 9 – Renseignements complémentaires

9.1 – Visite des lieux ou installations

La visite des lieux ou installations n'est pas obligatoire.

9.2 – Renseignements d'ordre technique ou administratif

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront s'adresser par **courrier**, ou **message électronique** à :

Château Luchey-Halde
17 avenue du maréchal Joffre
33700 Mérignac

Renseignements techniques : M. Pierre DARRIET
Tél. : 05.56.45.97.19
Mèl : p.darriet@luchey-halde.com

Fait à Gradignan, le 3 juin 2025

Bordeaux Sciences Agro